



Ville de LORRAINE

QUESTIONS DES CITOYENS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 MAI 2021, TENUE À HUIS CLOS – EN VISIOCONFÉRENCE

La situation de la pandémie de COVID-19 et l'arrêté ministériel 2020-074 obligent les municipalités se trouvant en zone rouge à tenir les séances du conseil municipal à huis clos. L'arrêté 2020-029 permet donc la tenue d'une séance d'un conseil municipal par tout moyen technologique.

Par souci de transparence, les municipalités doivent informer les citoyens du contenu de la séance dans les meilleurs délais par la diffusion de l'enregistrement de la séance sur le site Internet.

De plus, les citoyens sont invités à transmettre leurs questions ou leurs commentaires par courriel, avant la séance à l'adresse greffe@ville.lorraine.qc.ca, afin que les élus puissent y répondre collectivement en les regroupant par sujets. Ces questions et réponses sont également diffusées sur le site Internet de la Ville.

SUJET : VOIRIE

Q1. Pourrions-nous avoir un suivi du projet de pavage sur le chemin de Ronchamp et au quadrilatère formé par l'avenue de Vouziers et l'avenue d'Obernai.

Je crois qu'il y a eu des travaux d'arpentage et des tests de sols effectués en 2020. Quand auront lieu les travaux?

R1. Effectivement, des prélèvements ont été effectués l'an dernier. La firme d'ingénierie est mandatée et nous irons prochainement en appel d'offres pour l'exécution des travaux.

Suivant l'octroi du contrat ainsi que l'approbation du Règlement emprunt général parapluie, soit le *Règlement d'emprunt parapluie numéro B-299 décrétant un emprunt de 2 125 000 \$ pour pourvoir à des travaux de pavage sur certaines rues et trottoirs ainsi qu'à des travaux de réfection du réseau pluvial, l'aqueduc et l'égout*, les travaux devraient se déroulés vers la fin de l'été / automne 2021.

Q2. Allez-vous procéder au colmatage des trous de nos rues affectées par l'hiver?

R2. Nous avons des équipes qui procèdent au colmatage des nids de poule régulièrement.

Pour ce qui est de la réfection annuelle du pavage, le contrat a été donné et notre entrepreneur procédera aux travaux de réparation de pavage au cours des prochaines semaines.

SUJET : INFRASTRUCTURES MTO

Q3. Pouvons-nous avoir l'état de la situation et s'il y a des développements pour la construction de la 19, intersection 335-19? On nous parlait de développement en septembre 2021, est-ce toujours le cas?

R3. Le dossier est maintenant à l'étape des plans et devis. De plus, il y aura un appel d'offres pour la construction d'un premier échangeur à la hauteur du boulevard Saint-Saëns à Laval, dont les travaux devraient débiter à l'automne 2021.

Pour suivre l'évolution du dossier de la 19, nous vous invitons à consulter la page de la coalition 19 à l'adresse : www.coalition19.qc.ca

Q4. Est-ce qu'il y a un suivi des développements pour les travaux sur le talus anti-bruit le long de la 640?

R4. Une entente de collaboration sera signée aux termes de la présente rencontre de ce soir avec le MTO. De nouvelles études acoustiques ont été réalisées et le dossier est maintenant piloté par l'équipe des grands projets de l'autoroute 19.

SUJET : RÉSIDENCE POUR AINÉS

Q5. Est-ce qu'il y a des développements dans ce dossier? Quelle est la suite concrète du dossier? Nos aînés n'attendent plus et ils quittent Lorraine.

R5. Nous continuons de travailler le dossier. Toutefois, avec la COVID-19, les normes liées au RPA sont vouées à être modifiées, ce qui rajoute à la complexité du dossier.

SUJET : CENTRE SPORTIF

Q6. Est-ce qu'il y a des développements dans ce dossier? Quelle est la suite concrète du dossier?

R6. Suite à l'annonce du refus de la subvention, la Ville a demandé des informations supplémentaires afin de bien comprendre les raisons de ce refus. Le projet étant conditionnel à une subvention, il n'y a pas de développement actuellement. Nous restons à l'affût de nouvelle subvention et/ou de d'autres plans d'affaires. Ce projet demeure d'actualité.

SUJET : BALLES DE GOLF

Q7. Depuis le début du mois de mai, il y a eu de nombreuses balles de golf qui sont tombées sur le boulevard De Gaulle. Certaines ont même causé des dommages à des véhicules. Ces balles perdues pourraient causer davantage de dommages et même occasionner de sérieuses blessures. Qu'est-ce que la Ville fait?

R7. La situation est effectivement regrettable. Loin de minimiser la situation, la Ville n'est cependant pas responsable des dommages causés et nous ne pouvons pas intervenir à la place du propriétaire, soit le Club de Golf et Centre sportif de Lorraine Inc., puisqu'il s'agit d'un terrain privé et d'une responsabilité qui n'est pas la nôtre.

Le Club de Golf est effectivement responsable de minimiser les « balles perdues » pour éviter tout dommage, nuisance ou autre trouble de voisinage. Leur responsabilité et leur obligation de sécurité ne se limitent pas qu'aux joueurs sur le terrain, mais s'appliquent également aux terrains à proximité du club.

Ils ont donc été avisés, verbalement et par écrit, qu'une stratégie devait être mise en place et la Ville collabore avec leurs démarches. Ils ont installé de nouvelles sections de filets protecteurs, ce qui devrait grandement améliorer la situation.